

## Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

### Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 24 juillet 2014 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.

#### Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

#### Personnes ressources :

- Mme Odile Goulet, chargée de projets Ville de Sherbrooke
- M. René Allaire, directeur général adjoint Ville de Sherbrooke
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

#### 1) Ouverture de la séance

La présidente Mme Nicole Robert déclare la séance ouverte.

#### 2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

#### 3) Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 2014-07-24-0354

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié:

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbaux ;
  - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2014 ;
  - b) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 27 juin 2014 ;
  - c) Suivi des procès-verbaux ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
  - a) Suivi budgétaire au 30 juin 2014 (document remis sur place) ;
  - b) Modification budgétaire ;
  - c) Règlement d'emprunt no 16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat des équipements mobiles (document remis sur place);
  - d) Appel d'offres 2014-08 – LET – système de destruction du biogaz :
    - i) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;
    - ii) Octroi du contrat ;

- e) Appel d'offres 2014-09 – LET - construction de la cellule no 5, fermeture de la phase 3 et captage des biogaz :
  - i) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;
  - ii) Octroi du contrat ;
- f) Appel d'offres 2014-10 – Phase finale – fermeture des cellules no 1, 2 et 3 ;
  - i) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;
  - ii) Octroi du contrat ;
- g) Appel d'offres 2014-12 – Appel d'offres – honoraires professionnelles – reconstruction chemin Maine Central;
  - i) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;
  - ii) Octroi du contrat ;
- h) Appel d'offres 2014-13 – Mise en place de 4 puits d'extraction des biogaz ;
  - i) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;
  - ii) Octroi du contrat
- 7) Opérations;
  - a) Tonnage (document joint) ;
- 8) Ressources humaines ;
  - a)
- 9) Affaires nouvelles ;
  - a) BCR ;
  - b) Résolution traitement des eaux ;
- 10) Date de la prochaine réunion : 28 août 2014 ;
- 11) Levée de l'assemblée.

**Adopté**

#### **4) Procès-verbaux ;**

##### **a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2014 ; Résolution 2014-07-24-0355**

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2014.

**Adopté**

##### **b) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 27 juin 2014 ; Résolution 2014-07-24-0356**

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2014 en y supprimant Mme Annie Godbout dans les présences.

**Adopté**

##### **c) Suivi du procès-verbal ;**

###### **- Règlement numéro 15 :**

Lors de l'assemblée spéciale tenue le 27 juin, le règlement numéro 15 a été adopté avec un terme de 20 ans plutôt que 15 ans comme prévu. Il y a donc lieu de modifier l'entente intermunicipale avec Bury en conséquence.

##### **Résolution 2014-07-24-0357**

Proposé et résolu unanimement de remplacer l'article 6 de l'entente intermunicipale relative aux travaux d'une partie du chemin Maine Central adopté le 27 juin 2014 par le suivant :

#### **6. FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Les parties conviennent que les travaux de réfection du chemin et les travaux connexes à cette réfection, tels les services professionnels, seront financés par le biais d'un règlement d'emprunt dont le remboursement sera étalé sur vingt (20) ans. Ce règlement d'emprunt sera effectué par la Régie.

Il est proposé également d'autoriser M Claude Brochu et Madame Nicole Robert à signer tout document relatif à cette entente.

**Adopté**

- **Règlement numéro 14** : Le MAMROT demande les modifications suivantes dans le règlement d'emprunt numéro 14 pour la construction de nouvelles cellules et des travaux de captage et brûlage des biogaz.

### Résolution 2014-07-24-0358

Proposé et résolu unanimement que le règlement no 14 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction de nouvelles cellules et des travaux de captage et brûlage des biogaz soit modifié de la façon suivante :

- Le texte de l'article 5 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est affecté par le présent règlement, annuellement, une partie du fonds d'administration de la Régie et si les sommes disponibles en provenance du fonds d'administration sont insuffisantes, il est exigé de chaque municipalité partie à l'entente constituant la Régie, une contribution conformément aux articles 8.1 et 9.1 de cette entente.

- L'article 6 est supprimé ;

### Adopté

### 5) Période de questions ;

Aucune personne présente

### 6) Finance ;

#### a) Suivi budgétaire au 30 juin 2014 (document remis sur place) ;

M. Claude Brochu présente le document et explique brièvement les dépenses les plus élevées auxquelles une modification budgétaire est présentée au point suivant.

#### b) Modification budgétaire ;

M. Claude Brochu présente les modifications apportées à certains comptes du budget 2014.

### Résolution 2014-07-24-0359

Proposé et résolu unanimement d'accepter les modifications budgétaires suivantes. :

		CT
31250	MATERIAUX SECS - VOLUME	500
31350	REVENUS REDEVANCE BURY	4 000
31400	MATERIEL RECOUVREMENT	70 000
32380	REVENUS CENTRE TRI TEMPORAIRE	125 000
32385	REVENUS PUTRESCIBLES	600 000
32400	VENTE DE SABLE	20 000
		<b>819 500</b>
		DT
41525	SALAIRE STAGIAIRE	14 000
42100	BENEFICES MARGINAUX	5 000
43100	FRAIS DE POSTE	2 000
43300	FOURNITURE DE BUREAU	5 000
44075	DEPENSES REDEVANCES BURY	4 000
44150	MATERIEL DE RECOUVREMENT	1 500
44600	ENTRETIEN BALANCE	5 000
46100	IMMATRICULATION	1 500
46300	ESSENCE ET HUILE	20 000
47100	ENTRETIEN ET REPARATION LES	10 000

47755	ENTRETIEN VOIE LET	1 500
47810	PARC ENVIRONNEMENTAL	15 000
47825	CENTRE DE TRI TEMPORAIRE	125 000
47827	DEPENSES PUTRESCIBLES	600 000
47828	DEPENSES RUISSEAU BEGIN	10 000

**819 500**

**Adopté**

### **c) Règlement d'emprunt no 16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat des équipements mobiles ;**

#### **Résolution 2014-07-24-0360**

Proposé par Mme Kathleen Gélinas, appuyé par M. David Price et résolu unanimement d'adopter le règlement d'emprunt numéro 16 suivant :

**ATTENDU QUE** la Régie est propriétaire d'un parc éco-industriel à Bury et d'un centre de transbordement à Sherbrooke ;

**ATTENDU QUE** la Régie opérera incessamment un centre de tri afin de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement ;

**ATTENDU QUE** la Régie va aller en soumission prochainement pour l'achat d'équipements mobiles requis pour ses opérations actuelles et futures:

- 2 tracteurs routiers;
- 2 remorques avec plancher mobile;
- 3 remorques fermées;
- 1 remorque longue en aluminium modèle abaissée;
- 2 chargeurs;
- 1 chargeur compact;
- 1 chariot élévateur;
- 1 pelle excavatrice;
- Autres équipements motorisés;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par M. Walter Dougherty lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 26 juin 2014 ;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Mme Kathleen Gélinas, appuyée par M. David Price,

IL EST RESOLU :

que le règlement numéro 16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat des équipements mobiles soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est autorisé à acheter des équipements mobiles, le tout tel que décrit à l'article 3.

#### **ARTICLE 3**

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas deux millions vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-seize 2 023 395.76 \$ (taxes nettes) pour les montants estimés suivants :

- 2 tracteurs routiers 296 000.00 \$

- 2 remorques avec plancher mobile	220 000.00 \$
- 3 remorques fermées	300 000.00 \$
- 1 remorque longue en aluminium modèle abaissée	110 000.00 \$
- 2 chargeurs	550 000.00 \$
- 1 chargeur compact	40 000.00 \$
- 1 chariot élévateur	35 000.00 \$
- 1 pelle excavatrice	300 000.00 \$
- Autres équipements motorisés	100 000.00 \$
Total	1 951 000.00 \$
Taxes nettes	72 395.76 \$
Total	<b>2 023 395.76 \$</b>

#### **ARTICLE 4**

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale décrète un emprunt pour une période de dix (10) ans, 2 023 395.76 \$ (taxes nettes)

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est affecté par le présent règlement, annuellement, une partie du fonds d'administration de la Régie et si les sommes disponibles en provenance du fonds d'administration sont insuffisantes, il est exigé de chaque municipalité partie à l'entente constituant la Régie, une contribution conformément aux articles 8.1 et 9.1 de cette entente.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement, notamment, le cas échéant, tout remboursement de la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ) qu'elle recevra à l'égard du coût des travaux.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8**

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté**

**d) Appel d'offres 2014-08 – LET – système de destruction du biogaz ;**

**I) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;**

Valoris a effectué un appel d'offres publiques pour la mise en place du système de destruction du biogaz en provenance du lieu d'enfouissement technique. L'ouverture des soumissions a été faite le 21 juillet dernier, 1 soumission a été déposée par la compagnie G. N. P. inc. Les consultants Enviroconseil ont vérifiés la conformité de la soumission reçue, le tout était en tout point conforme avec les directives de l'appel d'offres AO 2014-08.

**II) Octroi du contrat ;**

**Résolution 2014-07-24-0361**

Proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la mise en place du système de destruction des biogaz à l'entreprise G. N. P. inc. pour un montant de 813 937.00 \$ plus taxes applicables et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no 14. Il est également résolu que M. Claude Brochu soit autorisé à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

**Adopté**

**e) Appel d'offres 2014-09 – LET – construction de la cellule no 5, fermeture de la phase 3 et captage des biogaz ;**

**I) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;**

Valoris a effectué un appel d'offres publiques pour la construction de la cellule no 5, la fermeture de la phase 3 et le réseau de captage des biogaz. L'ouverture des soumissions a été faite le 21 juillet et 5 soumissions ont été reçues soit celle de Sintra inc. – Région Estrie, Lafontaine & Fils inc., Entreprises G. N. P. inc., Gagnon et frères et T. G. C inc. Les consultants ont analysés les 3 soumissions les plus basses. La plus basse conforme est celle de Sintra inc. Région Estrie.

**II) Octroi du contrat ;**

**Résolution 2014-07-24-0362**

Proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la construction de la cellule no5, la fermeture de la phase 3 et le réseau de captage des biogaz à l'entreprise Sintra inc. – région Estrie, pour un total de 1 422 935.16 \$ plus taxes applicables et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no 14. Il est résolu également que M. Claude Brochu soit autorisé à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

**Adopté**

**f) Appel d'offres 2014-10 – Phase finale - fermeture des cellules no 1, 2 et 3 ;**

**I) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;**

Valoris a invité 3 entreprises à soumissionner pour les travaux de fermeture des cellules no 1, 2 et 3. Ces travaux avaient pour objectif de mettre en place les éléments finaux pour le contrôle de l'érosion, soit l'empierrement des fossés, la mise en place de la terre végétale et l'ensemencement hydraulique. L'ouverture des soumissions avait lieu le 30 juin 2014. 3 soumissions ont été reçues, soit TGC Excavation, Transport et excavation Stéphane Nadeau et Construction Groupe Prévost. La plus basse conforme aux directives de l'appel d'offres AO 2014-10 est celle de Construction Groupe Prévost. Compte tenu de l'urgence de ces travaux pour éviter des bris au recouvrement déjà effectué, le directeur général a autorisé la réalisation immédiate des travaux.

**III) Octroi du contrat ;**

**Résolution 2014-07-24-0363**

Proposé et résolu unanimement d'entériner la décision prise par le directeur général d'accorder le contrat de fermeture des cellules no 1, 2 et 3 à l'entreprise Construction Groupe Prévost et ce, pour un montant de 75 200\$ plus taxes applicables.

**Adopté**

## **g) Appel d'offres 2014-12 – Appel d'offres – honoraires professionnels – reconstruction chemin Maine Central ;**

### **I) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;**

Valoris a effectué un appel d'offres publiques pour les honoraires professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection du chemin Maine Central et l'accès de Valoris à Bury. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juillet 2014 et 6 soumissions ont été déposées soit : EXP, Avizo, WSP, Roche, SMi et Tétra Tech. Le comité de sélection a analysé les soumissions selon la grille de pondération, les six ont obtenu la note de passage requise. La plus basse soumission est celle d'Avizo, avec un montant de 35 300 \$ plus taxes, le bordereau a été vérifié et il ne contient pas d'erreur de calcul. Tous les documents requis étaient en tout point conforme avec les directives de l'appel d'offres AO 2014-12.

### **II) Octroi du contrat ;**

#### **Résolution 2014-07-24-0364**

Proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les honoraires professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection du chemin Maine Central et l'accès de Valoris à Bury à l'entreprise Avizo, pour un total de 35 300 \$ plus taxes applicables et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no 15. Il est résolu également d'autoriser M. Claude Brochu à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

**Adopté**

## **h) Appel d'offres 2014-13 – Mise en place de 4 puits d'extraction des biogaz ;**

### **I) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;**

5 entreprises ont été invitées à soumissionner pour la mise en place de 4 puits d'extraction des biogaz. L'ouverture des soumissions avait lieu le 17 juillet 2014 et seulement une (1) entreprise a déposée soit celle de l'entreprise Forlam pour un montant de 32 000 \$ plus taxes. Les compagnies suivantes : Forages LBM, Forages Tetson, Entreprise F. Lapointe et Forages Camille Blais, n'ont pas soumissionné. Lors de l'analyse de la soumission, il a été demandé au soumissionnaire de réviser son prix à la baisse étant donné qu'il était le seul à soumissionner sur le projet. Les coûts des travaux sont diminués de 1 000 \$ et l'assurance sur la pollution soudaine a été retirée car celle-ci est déjà incluse dans l'assurance civile prévue au bordereau.

### **II) Octroi du contrat ;**

#### **Résolution 2014-07-24-0365**

Proposé et résolu unanimement de donner le contrat pour la mise en place de 4 puits d'extraction des biogaz soit accordé à l'entreprise Forlam pour un montant de 27 800 \$ plus taxes applicables. Il est également résolu d'autoriser M. Claude Brochu à signer tous les documents en lien avec ce contrat.

**Adopté**

## **7) Opérations ;**

### **a) Tonnage (document joint) ;**

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage de juin qui est 7789.26 tonnes comparativement à celui de l'an passé qui était de 6097.42 tonnes.

## **8) Ressources humaines ;**

Aucun point.

## **9) Affaires nouvelles ;**

### **a) BCR ;**

M. Claude Brochu explique que le revêtement en BCR (Béton Roulé Compacté) pour le centre de tri ainsi que pour le chemin d'accès jusqu'au BCR effectué l'an passé à l'entrée coûtera environ 1 450 000 \$. Idéalement ces travaux seraient effectués cette année. Il propose le financement suivant :

- Environ 400 000 \$ en récupération de taxes sur la partie commerciale du centre de tri (Compte à recevoir) ;
- 411 284 \$ prévu au budget immobilisation 2014 pour l'entrée principale ;
- Environ 638 716 \$ à prendre à même les surplus accumulés de Valoris.

## **Résolution 2014-07-24-0366**

Il est préposé et résolu unanimement d'effectuer le revêtement pour le centre de tri et l'entrée principale cette année selon le financement suivant :

- Environ 400 000 \$ en récupération de taxes sur la partie commerciale du centre de tri (Compte à recevoir) ;
- 411 284 \$ prévu au budget immobilisation 2014 pour l'entrée principale ;
- Environ 638 716 \$ à prendre à même les surplus accumulés de Valoris.

**Adopté**

### **b) Résolution traitement des eaux ;**

## **Résolution 2014-07-24-0367**

Proposé et résolu unanimement que Valoris s'engage à faire un suivi analytique sur les BTEX, HAP, COV (HHT/HAM), et ce, dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau potable sur le site 3 fois par année. Advenant une problématique, Valoris s'engage à réaliser les démarches nécessaires pour le traitement de l'eau potable.

**Adopté**

### **11) Date de la prochaine réunion ;**

La prochaine réunion sera le jeudi 28 août 2014.

### **12) Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 14h45.

---

Mme Nicole Robert, présidente

---

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier